

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Révision du Plan Local d'Urbanisme de Taissy

Par arrêté n°CUGR-DUPAARM-2024-005 en date du 29 janvier 2024, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU de TAISSY. L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours :

**DU LUNDI 11 MARS 2024 A 9H00**

**AU JEUDI 11 AVRIL 2024 A 12H00**

Le projet de révision porte sur les objectifs suivants :

- ouvrir à urbanisation les terrains situés au lieu-dit « Les Petits Poteaux » et « Le Château » afin de mettre en œuvre l'étude urbaine de Taissy
- développer l'attractivité résidentielle et économique de la commune
- organiser le développement démographique dans le cadre d'une bonne intégration des populations
- préserver le cadre de vie des habitants, et mettre en valeur les qualités paysagères de la commune
- protéger les espaces agricoles et naturels, en supprimant les secteurs actuellement voués à urbanisation qui ne répondent plus au besoin du territoire
- prendre en compte les nouvelles exigences légales (Loi ALUR, ELAN, Biodiversité...) et se mettre en compatibilité avec les documents supérieurs (SCoT, PDU, PLH)

Monsieur Jean-Pierre GRANJON, inspecteur divisionnaire des finances publiques retraité, demeurant à Châlons-en-Champagne, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Danièle Denys, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Taissy pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 9h à 12h, et le lundi, mardi et vendredi de 16h30 à 18h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de Taissy, 2 rue de Sillery, 51500 Taissy, et/ou sur le site : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr). Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) dès la publication de l'arrêté.

**Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Taissy, 2 rue de Sillery, 51500 Taissy, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**

- lundi 11 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- samedi 30 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- jeudi 11 avril 2024, de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Taissy, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge de la révision du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.

Le Président de la communauté urbaine du Grand Reims